

## **Pollution : Anne Hidalgo appelle à étendre les restrictions de circulation aux véhicules Crit'Air 4**

**Face à la persistance du pic de pollution aux particules, Anne Hidalgo, Maire de Paris, demande au Préfet de Police d'étendre mardi les restrictions de circulation aux véhicules Crit'air 4. En parallèle, la Ville de Paris reconduira ses mesures incitatives : gratuité de Vélib', d'Autolib' et du stationnement résidentiel.**

Depuis trois jours, Paris et la région Ile-de-France sont frappées par un important pic de pollution aux particules (PM10), dont la première cause en zone urbaine est le trafic automobile. Les premières restrictions de circulation décidées par le Préfet de Police et appliquées lundi n'ont pas suffi à améliorer la situation. Selon AIRPARIF, cette crise sanitaire se poursuivra mardi.

En conséquence, Anne Hidalgo demande au Préfet de Police « de reconduire mardi la circulation différenciée et d'étendre les restrictions de circulation actuellement en vigueur – qui portent sur les véhicules Crit'air 5 et non classés – aux véhicules Crit'air 4 » :

- Les véhicules « Crit'air 4 » sont les véhicules diesel Euro 3, immatriculés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2001 et le 31 décembre 2005 inclus.
- Les véhicules « Crit'air 5 » sont les véhicules diesel Euro 2, immatriculés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1997 et le 31 décembre 2000 inclus.
- Les véhicules « non classés » sont les véhicules essence et diesel immatriculés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1997.

### **> Paris reconduit ses mesures incitatives**

« Afin que les Franciliens puissent tout de même circuler dans de bonnes conditions, la Ville de Paris reconduira mardi ses mesures incitatives, à savoir la gratuité de l'abonnement journée à Vélib', la gratuité de la première heure d'utilisation d'Autolib' pour les nouveaux abonnés, ainsi que la gratuité du stationnement résidentiel », ajoute la Maire de Paris.

### **> Appel au civisme et messages de prévention**

Les automobilistes sont incités au civisme, en privilégiant les transports en commun et en pratiquant le covoiturage. La Ville de Paris recommande par ailleurs aux personnes fragiles de limiter leurs activités. Des messages de prévention continueront à être diffusés à cette fin sur les panneaux lumineux municipaux et sur le site internet [paris.fr](http://paris.fr).